

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES – VERSION CONSOLIDEE

PROJET ÉOLIEN DE LA JARROUE (86)

COMMUNE DE PAYROUX

MAI 2023



PE DE LA JARROUE
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SARL AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 914 288 972 - SIRET N° 914 288 972 00013

Identité du Maître d’Ouvrage :

Parc Eolien de La Jarroue
SAS – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 914 288 972
SIRET : 914 288 972 00013
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'autorisation environnementale sur la commune de Payroux pour un parc éolien classé sous la rubrique ICPE 2980 section1.

La lettre de demande se trouve ci-après.

Constitué de 5 éoliennes et de 2 postes de livraison électrique, le maître d'ouvrage de ce parc est la société PE de La Jarroue.

<p style="text-align: right;"></p> <p>PE de La Jarroue 188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 34184 MONTPELLIER Tel : 04 67 40 74 00 Fax : 04 67 40 74 05</p> <p style="text-align: right;">Préfecture de la Vienne 7 place Aristide Briand, CS 30589 86021 Poitiers</p> <p style="text-align: right;">Fait le 14/10/2022, à Toulouse.</p> <p>Objet : Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'un parc éolien sur la commune de Payroux par la société PE DE LA JARROUE (VALECO).</p> <p>Monsieur le Préfet,</p> <p>En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du code de l'environnement.</p> <p>Je soussigné, M. François DAUMARD, Président de la Société Valeco, elle-même Président de la société PE DE LA JARROUE, société par actions simplifiées au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart ai l'honneur de solliciter :</p> <p style="text-align: center;">La demande d'Autorisation Environnementale Unique pour un parc éolien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département : 86 - Commune : Payroux <p>La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs, de puissance unitaire maximale de 5 MW, et de 2 postes de livraison sur la commune de Payroux.</p> <p>Elle sollicite, au titre des articles L. 181-1 et L.181-2 du code de l'environnement, l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L. 311-1 du code de l'énergie.</p> <p>Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur de mat maximale est de 200 m et dont le diamètre du rotor maximal est de 150 m. Le parc éolien de La Jarroue regroupe 5 éoliennes pour une puissance totale maximale installée de 25 MW.</p> <p>PE DE LA JARROUE 188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER - France Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com SAS au capital de 500 €- SIREN n° 914 288 972 - R.C.S. MONTPELLIER</p>	<p style="text-align: right;"></p> <p>Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubrique ICPE</th> <th>Désignation de la rubrique</th> <th>Volume activité</th> <th>Régime</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2980</td> <td>Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m</td> <td>5 aérogénérateurs dont la hauteur de mât maximale est de 125 m</td> <td>AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km</td> </tr> </tbody> </table> <p>Par la présente, la SAS PE de La Jarroue s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.</p> <p>Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa 1-9 du Code de l'Environnement. Pour une meilleure lisibilité et compréhension des plans, une échelle de 1/1500 pour les plans d'ensemble ainsi qu'une échelle au 1/1000 pour les plans de masse sont demandées au lieu de l'échelle au 1/200.</p> <p>Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.</p> <p style="text-align: right;">Le Président, Pour le Président par délégation de signature, Maxime PEUZIAT, responsable régional Nouvelle-Aquitaine :</p> <p style="text-align: right;"></p> <p>Contact : Raphaëlle Mathon Chef de projets éolien 06 49 49 22 81 raphaellemathon@groupevaleco.com</p> <p>PE DE LA JARROUE 188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER - France Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com SAS au capital de 500 €- SIREN n° 914 288 972 - R.C.S. MONTPELLIER</p>	Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime	2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	5 aérogénérateurs dont la hauteur de mât maximale est de 125 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km
Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime						
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	5 aérogénérateurs dont la hauteur de mât maximale est de 125 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km						

Table des matières

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES.....	6
1.1. Contexte réglementaire	7
1.2. Expérience du Groupe Valeco	7
1.3. Capacités techniques.....	10
1.3.1. Moyens techniques et humains	10
1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs).....	10
1.3.3. Opérations de maintenance aérogénérateurs.....	11
1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance.....	11
1.4. Capacités financières	13
1.5. Garanties financières.....	15
2. ANNEXES.....	17
2.1. Extrait KBIS De la société PE de La Jarroue.....	18
2.2. Plan d'affaire prévisionnel.....	19
2.3. Lettre d'honorabilité d'un organisme financier	20
2.4. Lettres d'intention de garanties financières.....	21
2.5. Bilan comptable des 3 dernières années	23
2.5.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2019	23
2.5.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020.....	30
2.5.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2021	34
2.5.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019	38
2.5.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021	39

Table des illustrations

Illustration 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012	7
Illustration 2 : Organigramme du groupe VALECO.....	8
Illustration 3 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007.....	10
Illustration 4 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....	11
Illustration 5 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices.....	13
Illustration 6 : Capitaux propres EnBW sur les 4 derniers exercices	14

Table des tableaux

Tableau 1 : Résultats financiers de Valeco SAS.....	Erreur ! Signet non défini.
---	-----------------------------

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article R. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE de La Jarroue (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Payroux, objet du présent dossier.

1.2. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 592 mégawatts¹.

Le Groupe Valeco a mis en service et exploite 196 aérogénérateurs, depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999, ainsi que 31 parcs photovoltaïques.

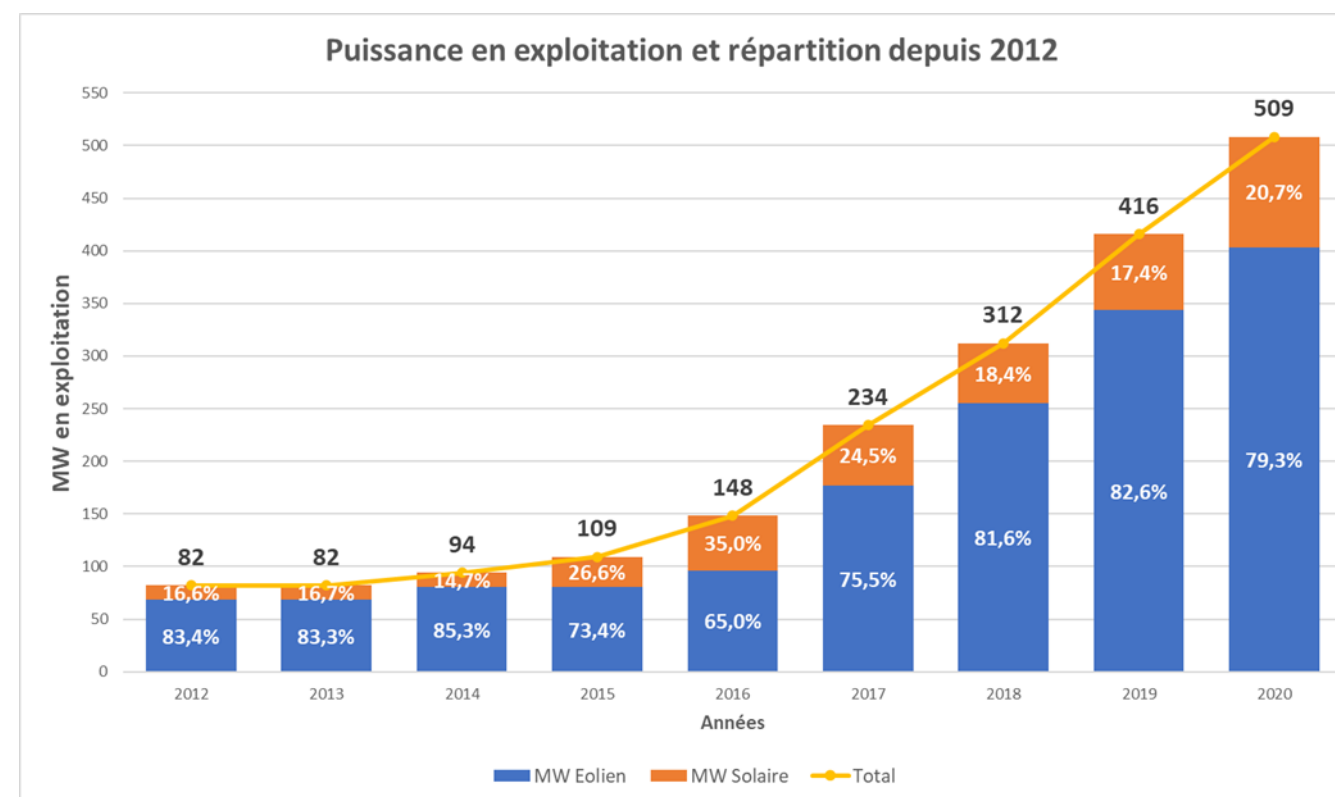


Illustration 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.

¹ Au 01/04/2022

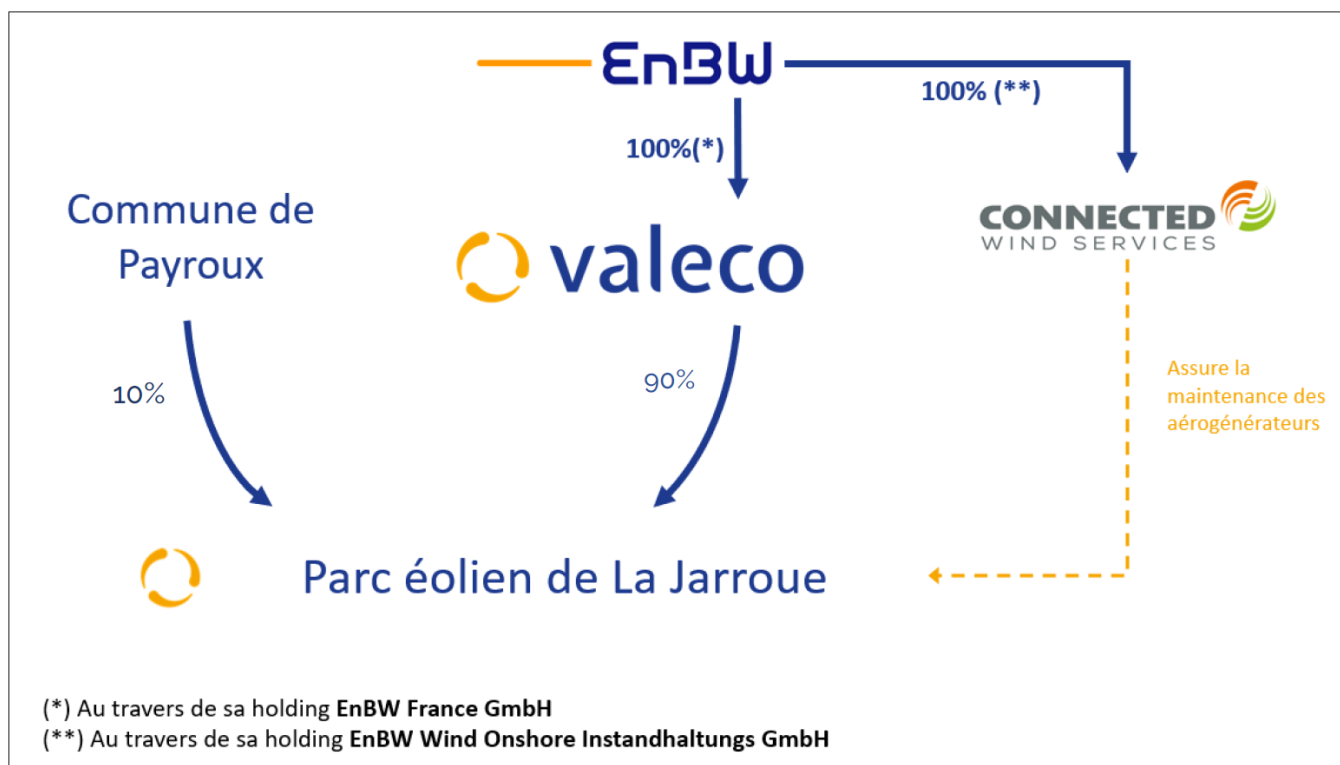


Illustration 2 : Organigramme du groupe VALECO

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc éolien de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018



Parc de BEL AIR
 Département : Charente-Maritime (17)
 Puissance électrique : 19,8MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2020

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017



Centrale Solaire d'EXIDEUIL
 Département : Charente (16)
 Puissance électrique : 9600 kWc
 Mise en service : Décembre 2020

1.3. CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1. Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 230 personnes².

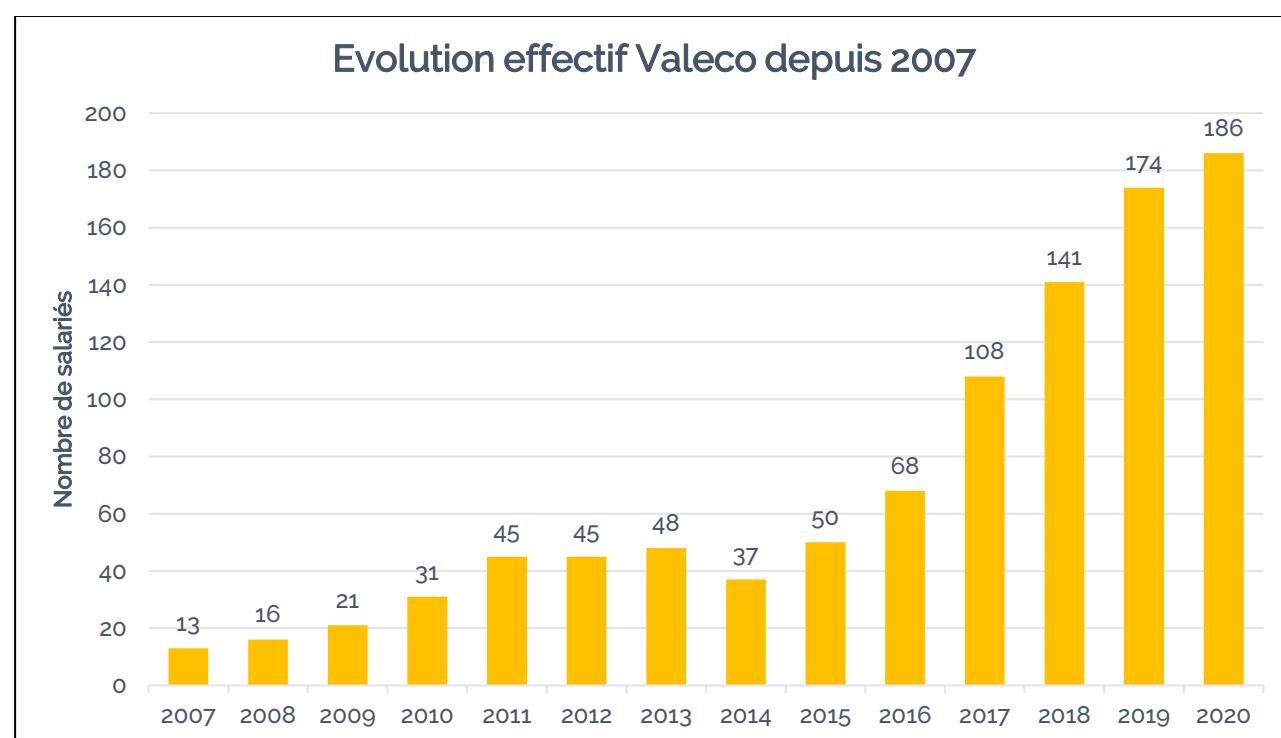


Illustration 3 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE de La Jarroue a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.

² Au 01/04/2022



Illustration 4 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société PE de La Jarroue de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de La Jarroue, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an

- Maintenance électrique : une fois par an
- Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour

chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4. CAPACITES FINANCIERES

La société PE de La Jarroue a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande (extrait Kbis présent en Annexe 2.1.). Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 37,5M €.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe n°2.2.*

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fonds propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles³ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable (18 Mai 2021)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (2 Juin 2021)

³ À fin Juin 2019

- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018)

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir la CAISSE D'EPARGNE CEPAC (*Annexe n°2.4.*) ;

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 503 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €
2019	54 133 000 €	32 960 000 €	-2 161 000 €
2020	76 100 000 €	43 409 000 €	2 275 000 €

Tableau 1 : Résultats financiers de Valeco SAS

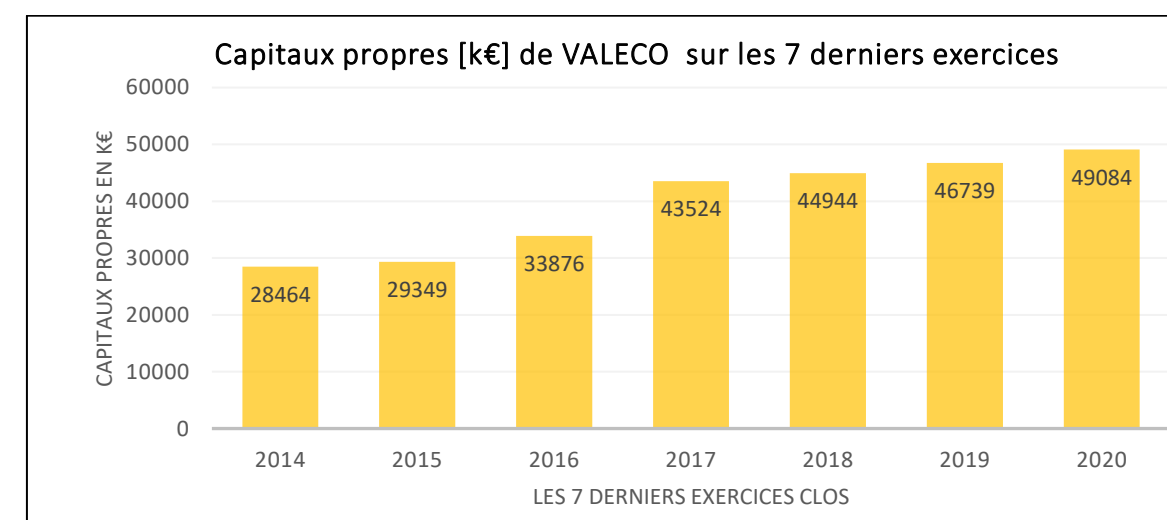


Illustration 5 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices

Concernant ces données de capitaux propres consolidés, le changement actionnarial de Valeco en juin 2019 par le Groupe EnBW implique que Valeco n'est plus soumis à l'obligation de comptes consolidés depuis cette date. Les données financières à prendre en compte sont désormais celles d'EnBW ci-dessous :

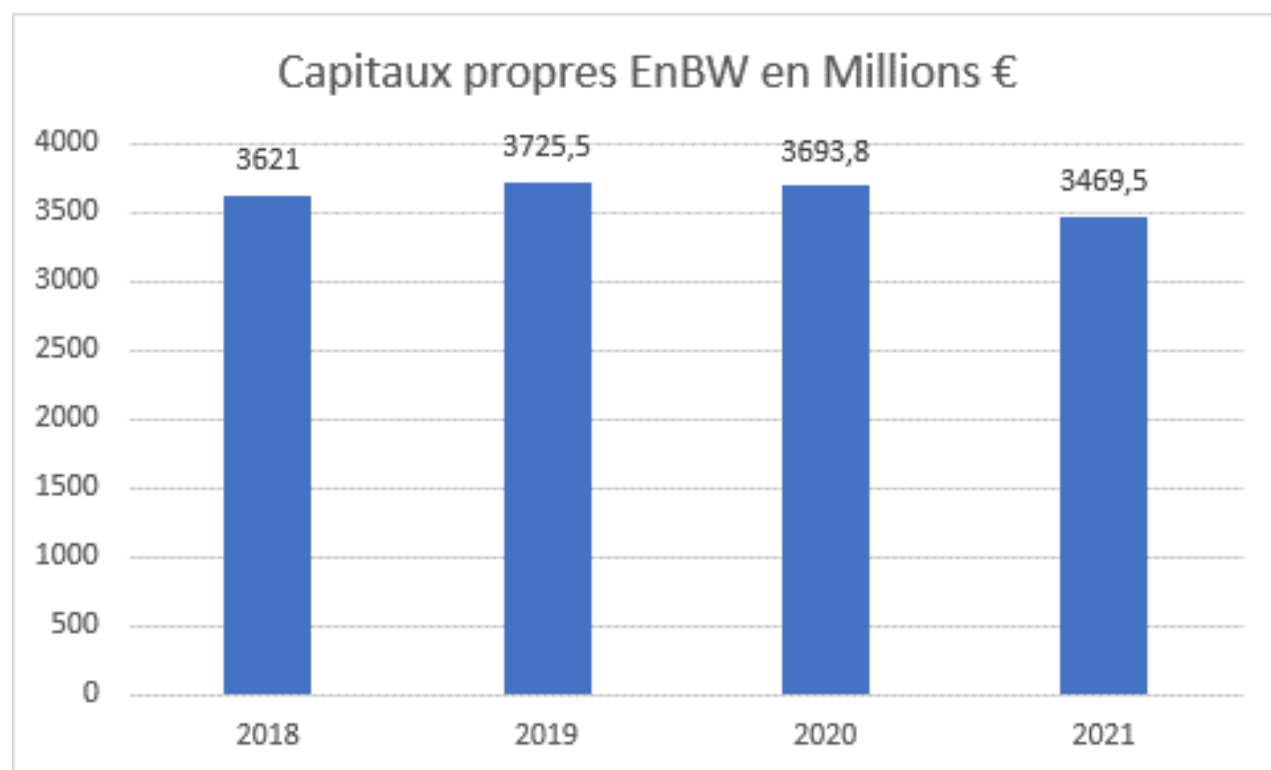


Illustration 6 : Capitaux propres EnBW sur les 4 derniers exercices

Le pétitionnaire présente en *Annexe n°2.6* les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2019 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2019/further-information/download-center/>).

1.5. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation. Il est lui-même modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

« CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

« I.-Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \sum (Cu)$$

« où :

«-M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;

«-Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$Cu = 50\ 000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$Cu = 50\ 000 + 25\ 000 * (P - 2)$$

« où :

«-Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

«-P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW)

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Pour cette raison, le montant des garanties financières sera calculé à partir de la puissance maximale potentielle du projet, 25 MW.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de La Jarroue, comprenant 5 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 625 000€ (éoliennes de puissance unitaire de 5MW).

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n ;
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $Index_n$ est l'indice TPO1 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $Index_0$ est l'indice TPO1 en vigueur au 1^{er} janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60%.

La société PE de La Jarroue, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 22 juin 2020 puis celui du 10 décembre 2021, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc d'un montant total de 600 000€ à 625 000€ ;

Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 22 juin 2020 modifié par celui du 10 décembre 2021, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 125 000€ par éolienne soit un montant total de 625 000 € pour le présent parc éolien (pour des éoliennes de puissance unitaire 5MW).

2. ANNEXES

2.1. EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE PE DE LA JARROUE

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M. 9 Rue de Tarnogone
34070 Montpellier

N° de gestion 2022B02636



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 9 juin 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	914 288 972 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	07/06/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PE DE LA JARROUE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 07/06/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	VALECO
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	421 377 946 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Date de commencement d'activité</i>	27/04/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

2.2. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible F50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	5	5,00	25,00	2 379	1 500 000	37 500 000

Tarif éolien (€/MWh)	57
Coefficient L (indice inflation électricité)	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2027

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047
Chiffre d'affaires	1 695 038	3 423 976	3 458 216	3 492 798	3 527 726	3 563 003	3 598 633	3 634 619	3 670 965	3 707 675	3 744 752	3 782 199	3 820 021	3 858 222	3 896 804	4 369 251	4 898 786	4 996 762	5 096 697	5 198 631	2 651 302
Charges d'exploitation	-493 750	-1 010 213	-1 033 447	-1 057 217	-1 081 533	-1 106 408	-1 131 855	-1 157 888	-1 184 519	-1 211 763	-1 239 634	-1 268 145	-1 297 313	-1 327 151	-1 357 675	-1 388 902	-1 420 847	-1 453 526	-1 486 957	-1 521 157	-778 072
dt frais de maintenance	-296 250	-606 128	-620 068	-634 330	-648 920	-663 845	-679 113	-694 733	-710 712	-727 058	-743 780	-760 887	-778 388	-796 291	-814 605	-833 341	-852 508	-872 116	-892 174	-912 694	-466 843
dt autres charges d'exploitation	-197 500	-404 085	-413 379	-422 887	-432 613	-442 563	-452 742	-463 155	-473 808	-484 705	-495 854	-507 258	-518 925	-530 860	-543 070	-555 561	-568 339	-581 410	-594 783	-608 463	-311 229
Montant des impôts et taxes hors IS	-155 953	-258 997	-259 401	-259 814	-260 234	-260 662	-261 099	-261 544	-261 990	-262 441	-262 893	-263 344	-263 804	-264 264	-264 724	-271 540	-278 316	-281 446	-283 136	-284 900	-250 000
Excédent brut d'exploitation	1 045 334	2 154 766	2 165 367	2 175 767	2 185 959	2 195 933	2 205 678	2 215 187	2 224 448	2 233 451	2 242 185	2 250 640	2 258 804	2 266 667	2 274 215	2 708 810	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362
Dotations aux amortissements	-1 250 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-1 250 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-20 833	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-41 667	-20 833	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-225 499	-386 900	-376 300	-365 899	-355 708	-345 734	-335 988	-326 480	-317 219	-308 216	-299 482	-291 027	-282 862	-275 000	-267 452	1 437 976	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362
Résultat financier	-450 000	-863 857	-814 455	-763 559	-711 125	-657 106	-601 454	-544 121	-485 054	-424 202	-361 511	-296 925	-230 387	-161 838	-91 216	-18 461	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-675 499	-1 250 757	-1 190 755	-1 129 458	-1 066 832	-1 002 840	-937 442	-870 600	-802 273	-732 418	-660 992	-587 951	-513 249	-436 838	-358 668	1 419 515	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-675 499	-1 250 758	-1 190 755	-1 129 458	-1 066 832	-1 002 840	-937 442	-870 600	-802 273	-732 418	-660 992	-587 951	-513 249	-436 838	-358 668	1 419 515	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362
Capacité d'autofinancement	595 334	1 290 909	1 350 912	1 412 208	1 474 834	1 538 827	1 604 224	1 671 066	1 739 394	1 809 249	1 880 674	1 953 715	2 028 418	2 104 829	2 182 998	2 690 349	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362
Flux de remboursement de dette	-799 176	-1 634 494	-1 683 897	-1 734 792	-1 787 226	-1 841 245	-1 896 897	-1 954 231	-2 013 297	-2 074 149	-2 136 840	-2 201 426	-2 267 965	-2 336 514	-2 407 135	-1 230 715	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	-203 841	-343 585	-332 985	-322 584	-312 392	-302 419	-292 673	-283 164	-273 904	-264 901	-256 166	-247 711	-239 547	-231 685	-224 137	1 459 634	3 198 123	3 261 790	3 326 600	3 392 573	1 622 362

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

2.3. LETTRE D'HONORABILITE D'UN ORGANISME FINANCIER



GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 26 Janvier 2022

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Epargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Et également la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 10 décembre 2021 soit un montant de 50 000€ par éolienne et un montant définit selon la formule du présent arrêté.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\ 000 + 25\ 000 * (P-2)$$

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Epargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

JFK



Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,
Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER

Directeur des Financements Structurés

P/O Jean-François Kaepfling

2.4. LETTRES D'INTENTION DE GARANTIES FINANCIERES



**Lettre d'intention de constitution des garanties financières
Parc éolien de La Jarroue
Commune de Payroux**

Je soussigné, François DAUMARD, agissant en qualité de Gérant de la SAS PE de La Jarroue, domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 914288972
Immatriculée depuis le 27/04/2022

Atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021, de :

- ✓ L'intention de la société PE de La Jarroue de constituer une garantie financière.
- ✓ D'un montant de 125 000€ par éoliennes, soit un total de 625 000€.
- ✓ Avant la mise en service de l'installation.

Fait à Toulouse
Le 20/10/2022

Le gérant

Par délégation, Maxime PEUZIAT

SAS PE de La Jarroue
188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05

2.5. LETTRE D'INTENTION ENBW

EnBW Energie Baden-Württemberg AG - 76180 Karlsruhe - Allemagne

PE de la Jarroue SARL
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France



Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr



Financement du projet éolien de la Jarroue

6 décembre 2022

Madame, Monsieur,

La Société PE de la Jarroue société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 914 288 972 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de la Jarroue.

Cette Société est détenue à 90% par le Groupe Valeco et à 10% par la commune de Payroux. Elle a été créée aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 26.000 collaborateurs et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 32,1 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035.

Le projet de parc que la société PE de la Jarroue porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

1 / 2

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracom. DE 812 334 050
Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Andreas Schell (Président)
Dirk Güsewell
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Mennen
Dr. Georg Stamatelopoulos

Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet éolien de la Jarroue, soit un investissement à hauteur d'un montant de 37,5 millions d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

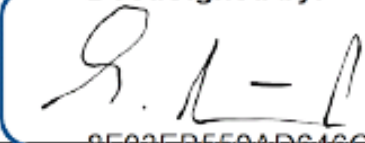
- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable (4 Juillet 2022)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (5 Juillet 2022)

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

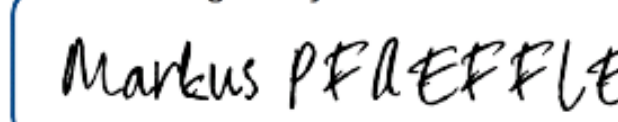


8F03EB550AD646C...

i. V. Marcel Munch

Senior Vice President
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

DocuSigned by:



BCB30B81F4EB441...

i. V. Markus Pfäffle

Director Bank-/Project Finance
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2.6. BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES

2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2019

N° 2065-SD (2020)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : SIE de Montpellier I, 40 Rue de Louvois, CS 80001, 34181 MONTPELLIER CEDEX4

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION SAS VALECO, 188 RUE MAURICE BEJART, 34080 MONTPELLIER

Identification du destinataire : 34080 MONTPELLIER

Insp. IFU : N° dossier : 42137794600031 N° Siret

B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : GESTION DE FONDS. Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012001
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
SAS VALECO SIE MONTPELLIER I, 34181 MONTPELLIER CEDEX 1, n° SIRET 42137794600031

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	2 624 169
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	9 794
3 Abattements et exonérations	notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quator W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

CGA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone : Cabinet MENON Frédéric, 395 RUE MAURICE BEJART, 34080 MONTPELLIER, 0499614040

- Professionnel de l'expertise comptable : S

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A MONTPELLIER le 06052020 M DAUMART F PRESIDENT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065 (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")		N° 2065 Bis-SD (2020)				
Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice		SAS VALECO 31122019						
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		Payées par la société elle-même		(a)				
		Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)				
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (des) bénéficiaire(s)				(c)				
3. Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)				
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus				(e)				
(A préciser par nature sur les lignes e à h)				(f)				
				(g)				
				(h)				
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(i)				
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)				
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants, - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités, - SEP et até de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nom des parts sociales appartenant à chaque associé en base propre ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065 <small>(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")</small>	N° 2065 Bis-SD (suite) (2020)
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SAS VALECO 31122019	
J	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des rétrocessions faites des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, en tenant compte des bases fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, le cas échéant les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) <small>(voir les explications figurant sur la notice)</small>			
		Taux de 15 % (art. 219 I a 1 ^{er} et a 4 ^{ème} du CGI)	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

① **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1** Néant *

				Exercice N, en €		Exercice N-1, en €		
				31/12/2019		31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	153 646	91 083	62 563	29 776
		Fonds commercial (1)	AH	AI	110 000	4 003	105 997	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	62 528		62 528	73 065
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AC	1 707 509	509 904	1 197 605	1 270 921
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	265 515	58 467	207 048	222 024
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 902 469	561 043	1 341 426	403 054
Immobilisations en cours	AV	AW	43 344		43 344	42 235		
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	PARTICIPATIONS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	14 595 387	85 901	14 509 486	8 697 995
		Créances rattachées à des participations	BE	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	22 057 837		22 057 837	22 888 783
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 211 880		1 211 880	1 746 397		
TOTAL (II)		BJ	BK	42 110 115	1 310 400	40 799 715	35 374 248	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC	617 391	499 618	117 773	65 913
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 271 221		3 271 221	3 617 984
		Autres créances (3)	BZ	CA	42 223 248	2 260 303	39 962 945	36 225 848
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	10 714 439		10 714 439	6 200 444	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	104 150		104 150	144 738	
	TOTAL (III)	CJ	CK	56 930 449	2 759 921	54 170 528	46 254 927	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			3 251		3 251	50 102	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	CA	99 043 815	4 070 321	94 973 494	81 679 277	
Revenir : (1) Dont droit au bail :	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	36 311 459	
Classe de réserve de propriété *		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

② **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 616 105	27 647 021
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 093 587)	9 969 084
	Subventions d'investissement	DJ	28 000	29 750
	Provisions réglementées *	DK	4 391	
	TOTAL (I)	DL	71 051 607	68 503 062
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 946	50 102
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	573 946	50 102
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 951 996	3 791 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	16 986 271	5 484 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 007	1 573 970
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 282 923	1 720 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 579	411
	Autres dettes	EA	51 529	28 928
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	230 216	526 799
TOTAL (IV)	EC	23 262 522	13 126 113	
	Ecarts de conversion passif *	ED	85 420	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	94 973 494	81 679 277	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 859 051	9 576 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 226	4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	36 287	FE	FF	36 287	31 418	
		FG	5 479 723	FH	FI	5 479 723	9 804 164	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 516 010	FK	FL	5 516 010	9 835 582	
	Production stockée *				FM	62 261	109 259	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	3 000	2 077	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	494 794	4 537	
	Autres produits (1) (11)				FQ	22 471	1 187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 098 537	9 952 641	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 922 241	4 014 555	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	190 539	206 676	
	Salaires et traitements *				FY	2 891 690	1 764 148	
	Charges sociales (10)				FZ	1 196 823	804 866	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions }				GA	318 571	242 966
						GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	499 618	50 824	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)				GE	22 575	3 242		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 042 058	7 087 276		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(2 943 522)	2 865 365		
OPERATIONS EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 860 120	4 400 220	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1 743 004	1 634 478	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	830 570	601 392	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	72 097	1 941 189	
	Différences positives de change				GN	4	194	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	4 505 795	8 577 472		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	2 171 702	135 593	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	678 447	526 414	
	Différences négatives de change				GS	17 763	1 531	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	2 867 911	663 538		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 637 884	7 913 934		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 305 638)	10 779 299		

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 287 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 287 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 270 485
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	5 441
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 276 061
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 089
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	235 141
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(436 102)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 891 482
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 986 069
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 093 587)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	7 844
		HQ	11 128
	(4) Dont charges d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 578
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEA / VNC	1 270 485	1 280 626	
SUBVENTION INVST		1 750	
AMENDES	135		
AMT EXCEPT ET DERO	5 441		
SOLDE CPTE		4 773	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique ont été données dans la notice n° 2032.

2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020

① **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1** Néant

		Exercice N, exercice N-1		31/12/2020		31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AE	AC				
	Frais d'établissement *						
	Frais de développement *	CX	CC				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	269 444	138 545	130 899	62 563
	Fonds commercial (1)	AH	AI	110 000	9 503	100 497	105 997
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	430 196		430 196	62 528
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO				
	Terrains						
	Constructions	AP	AC	1 707 509	583 219	1 124 290	1 197 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	265 515	73 442	192 072	207 048
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 388 638	905 918	1 482 720	1 341 426
	Immobilisations en cours	AV	AW	43 344		43 344	43 344
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations	CU	CV	37 662 464	44 828	37 617 636	14 509 486	
Créances rattachées à des participations	BE	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE	20 896 956		20 896 956	22 057 837	
Prêts	BF	BG	86 212 463		86 212 463		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	890 660		890 660	1 211 880	
TOTAL (II)	BJ	BK	150 877 187	1 755 455	149 121 732	40 799 715	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
	Matières premières, approvisionnements						
	En cours de production de biens	BN	BO	69 303		69 303	117 773
	En cours de production de services	BP	BO				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 553		2 553	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	8 299 847		8 299 847	3 271 221
	Autres créances (3)	BZ	CA	44 251 391	2 749 392	41 501 999	39 962 945
	Capital souscrit et appelé, non versé	CE	CC				
DIVERS	CD	CE					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)							
Disponibilités	CF	CG	8 145 276		8 145 276	10 714 439	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	87 045		87 045	104 150	
TOTAL (III)	CJ	CK	60 855 414	2 749 392	58 106 021	54 170 528	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	92 388		92 388	3 251	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	211 824 988	4 504 848	207 320 140	94 973 494
Retenue : (1) Dont droit au bail	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	3 488 564	(3) Part à plus d'un an	37 407 598		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VALECO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EI)	DG		
	Report à nouveau	DH	36 522 518	37 616 105
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 028 997	(1 093 587)
	Subventions d'investissement	DJ	26 250	28 000
	Provisions réglementées *	DK	31 080	4 391
	TOTAL (I)	DL	76 105 543	71 051 607
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	844 618	573 946
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	844 618	573 946
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 525 872	3 951 996
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	121 492 240	16 986 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 245 510	714 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 773 818	1 282 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	114 834	45 579
	Autres dettes	EA		51 529
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	217 706	230 216
TOTAL (IV)	EC	130 369 980	23 262 522	
	Ecarts de conversion passif *	ED		85 420
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	207 320 140	94 973 494	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 494 886	2 859 051	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	5 226	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	36 287
		FG	FH	FI	5 479 723
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	5 516 010
	Production stockée *			FM	62 261
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	3 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	494 794
	Autres produits (1) (11)			FQ	22 471
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	6 098 537
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	3 922 241
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	190 539
	Salaires et traitements *			FY	2 891 690
	Charges sociales (10)			FZ	1 196 823
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }		GA	318 571
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	499 618
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	22 575	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	9 042 058		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		GG	(2 943 522)		
opérations en cours	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	1 860 120	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	1 743 004	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	830 570	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	72 097	
	Différences positives de change		GN	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)		GP	4 505 795		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	2 171 702	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	678 447	
	Différences négatives de change		GS	17 763	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)		GU	2 867 911		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	1 637 884		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(1 305 638)		

(RÉSULTATS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFRP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise <u>SAS VALECO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	884 582	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 531	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	890 113	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 276 333	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	641 535	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	26 689	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 944 556	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 054 444)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	92 757	235 141	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(608 645)	(436 102)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 117 672	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 088 674	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 093 587)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	5 338	7 844
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation affrentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	133 164	5 578
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (15) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	76 903		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PCEA / VNC	641 535	604 526		
SUBVENTION INVST		1 750		
AMENDES				
AMT EXCEPT ET DERO	26 688	5 531		
DIVERS	1 276 332	278 306		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2021

① BILAN - ACTIF DGFP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Date de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BELJART 34090 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1** Néant *

				Exercice N, couru		Exercice N-1		
				31/12/2021		31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILESE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Cessions, brevets et droits similaires	AF	AC	532 039	1 335 986	130 899	
		Fonds commercial (1)	AF	AI	15 003	521 741	100 497	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			430 196	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		89 244		
		Constructions	AP	AC	655 777	1 051 732	1 124 290	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 137 184	561 683	192 072	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 337 818	1 358 591	1 482 720	
		Immobilisations en cours	AV	AW			43 344	
		Avances et acomptes	AX	AY		10 000		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CI				
		Autres participations	CU	CV	35 253	34 703 480	37 617 636	
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE		13 467 634	20 896 956		
Prêts		BF	BG	152 623 864	152 623 864	86 212 463		
Autres immobilisations financières *		BE	BI		997 470	890 660		
TOTAL (II)		BJ	BK	4 713 073	206 721 425	149 121 732		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO	2 124 210	20 844 862	69 303	
		En cours de production de services	BP	BO				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			2 553	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 500	6 862 614	8 299 847	
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 706 133	44 716 275	41 501 999	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		24 774 925	8 145 276		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	331 296	331 296	87 045		
TOTAL (III)		CJ	CK	5 833 844	97 529 973	58 106 021		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CX						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		2 037	2 037	92 388		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CG	CA	10 546 917	304 253 434	207 320 140	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 110 000			CP	7 573 441	(3) Part à plus d'un an : CR	42 593 744		
Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :			Stocks :		Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 003

② **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N+1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11.260.449.....)	DA	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	41 551 515	36 522 518
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 785 278	5 028 997
	Subventions d'investissement	DJ	22 472	26 250
	Provisions réglementées *	DK	82 922	31 080
	TOTAL (I)	DL	101 938 886	76 105 543
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	422 288	844 618
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	422 288	844 618
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	84 580	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 797 152	3 525 872
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	185 591 787	121 492 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 778 314	2 245 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 318 232	2 773 818
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		114 834
	Autres dettes	EA	2 655 074	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 562 845	217 706
TOTAL (IV)	EC	201 787 984	130 369 980	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	104 277	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	304 253 434	207 320 140	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 716 197	20 494 886	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	11 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052.

3 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGRFP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens* } services *	FD	31 796	FE	FF	32 301	
			FG	19 319 912	FI	FI	7 111 952	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	19 351 708	FK	FL	19 351 708	7 144 253	
	Production stockée *				FM	3 278 983	(548 088)	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	113 775	4 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	2 534 599	632 782	
	Autres produits (1) (11)				FQ	22 230	2 327	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	25 301 295	7 235 274
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	5 096		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	12 592 745	3 093 319	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	470 057	245 923	
	Salaires et traitements *				FY	11 027 280	2 918 655	
	Charges sociales (10)				FZ	6 109 853	1 489 905	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	1 144 322	486 224
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 541 383	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	617 650	88 127	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	33 508 387	8 322 153	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(8 207 092)	(1 086 878)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	5 532 945	5 837 694	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2 392 546	1 716 956	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	28 059 933	1 074 292	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	1 013 188	363 343	
	Différences positives de change				GN	66 974		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	37 065 586	8 992 285	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				QQ	1 493 024	1 082 031	
	Intérêts et charges assimilées (6)				QR	2 800 749	1 182 780	
	Différences négatives de change				QS	205	73 043	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				QT			
Total des charges financières (VI)					QU	4 293 978	2 337 854	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	32 771 608	6 654 431	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	24 564 516	5 567 553	

(BENVOIS - voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 072 703
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 531
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 072 703
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 364
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	53 911
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	96 842
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	154 117
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	918 586
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	IJ		92 757
Impôts sur les bénéfices * (X)	IK	(302 176)	(608 645)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	63 439 584
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 654 306
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	25 785 278
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	5 338
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	IX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	211 399
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	133 164
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	590 707	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		76 903	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEA / VNC	53 911	185 284	
SUBVENTION INVST		3 028	
PENALITES	135		
AMT EXCEPT ET DERO	96 842		
DIVERS	3 229	866 383	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052.

2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2019	2018	Change in %
External revenue ¹	18,765.0	20,815.4	-9.9
Adjusted EBITDA	2,432.5	2,157.5	12.7
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sales in € million/in % ¹	294.3/12.1	268.4/12.4	9.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Grids in € million/in %	1,311.2/53.9	1,176.9/54.5	11.4/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Renewable Energies in € million/in %	482.8/19.8	297.7/13.8	62.2/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Generation and Trading in € million/in % ¹	383.8/15.8	430.8/20.0	-10.9/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-39.6/-1.6	-16.3/-0.7	-142.9/-
EBITDA	2,245.2	2,089.6	7.4
Adjusted EBIT	944.7	957.5	-1.3
EBIT	596.7	875.8	-31.9
Adjusted Group net profit ²	786.8	438.3	79.5
Group net profit ²	734.2	334.2	119.7
Earnings per share from Group net profit in € ²	2.71	1.23	119.7
Retained cash flow	1,240.7	999.1	24.2
Internal financing capability in % ¹	82.6	92.2	-
Total investment ¹	3,315.2	1,786.4	85.6
Net financial debt	6,021.6	3,738.4	61.1
Coverage ratio ALM in %	48.1	51.8	-
Return on capital employed (ROCE) in %	5.2	6.5	-
Weighted average cost of capital before tax in %	5.2	6.3	-
Average capital employed	19,315.1	16,053.3	20.3
Value added	0.0	32.1	-100.0

Non-financial performance indicators

	2019	2018	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	52.8	51.3	2.9
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	116/157	120/152	-3.3/3.3
SAIDI (electricity) in min./year	15	17	-11.8
Employees goal dimension			
Employee Commitment Index ³	66	62	6.5
LTIF for companies controlled by the Group ⁴ /LTIF overall ⁵	2.1/3.8	2.3/3.6	-8.7/5.6
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	4.4/31.8	3.7/27.9	18.9/-
CO ₂ intensity in g/kWh	419	553	-24.2

Employees⁴

	31/12/2019	31/12/2018	Change in %
Employees	23,293	21,775	7.0
Full-time equivalents ⁷	21,843	20,379	7.2

¹ The figures for the previous year have been restated.

² In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.

³ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered [except ITDs]).

⁴ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except for companies in the area of waste management as well as external agency workers and contractors).

⁵ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except external agency workers and contractors).

⁶ Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.

⁷ Converted into full-time equivalents.

2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2021	2020	Change in %
External revenue	32,147.9	19,694.3	63.2
Adjusted EBITDA	2,959.3	2,781.2	6.4
Share of adjusted EBITDA accounted for by Smart Infrastructure for Customers in € million/in %	323.1/10.9	335.0/12.0	-3.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by System Critical Infrastructure in € million/in %	1,288.5/43.5	1,346.6/48.4	-4.3/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sustainable Generation Infrastructure in € million/in %	1,535.1/51.9	1,277.8/45.9	20.1/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-187.4/-6.3	-178.2/-6.3	-5.2/-
EBITDA	2,803.5	2,663.3	5.3
Adjusted EBIT	1,402.9	1,391.5	0.8
EBIT	158.8	1,102.7	-85.6
Adjusted Group net profit ¹	1,203.2	682.8	76.2
Group net profit ¹	363.2	596.1	-39.1
EnBW share price as of 31/12	76.00	56.00	35.7
Earnings per share from Group net profit (€) ¹	1.34	2.20	-39.1
Dividend per share/dividend payout ratio in % ^{2,3}	1.10/36	1.00/40	-/-
Retained cash flow	1,783.8	1,638.5	8.9
Debt repayment potential in % ⁴	20.3	11.4	-
Net cash investment	2,471.2	1,826.9	35.3
Net debt ⁴	8,786.1	14,406.5	-39.0
Net financial debt ⁴	2,901.1	7,231.9	-59.9
Return on capital employed (ROCE) in %	7.0	6.3	-
Weighted average cost of capital before tax in %	4.9	5.2	-
Average capital employed	21,711.5	23,025.6	-5.7
Value added	455.9	253.3	80.0
Non-financial performance indicators			
	2021	2020	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	55	56	-1.8
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	127/159	132/159	-3.8/-
SAIDI (electricity) in min./year	16	15	6.7
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	5.1/40.1	4.9/39.0	4.1/-
CO ₂ intensity in g/kWh ^{5,6}	478	342	39.8
Employees goal dimension			
People Engagement Index (PEI) ⁷	82	83	-1.2
LTIF for companies controlled by the Group ^{8,9} / LTIF overall ⁴	2.3/3.3	2.1/3.6	9.5/-8.3
Employees¹⁰			
	31/12/2021	31/12/2020	Change in %
Employees	26,064	24,655	5.7
Employee equivalents ¹¹	24,519	23,078	6.2

¹ In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.

² For 2021, subject to approval from the ordinary Annual General Meeting on 05/05/2022.

³ Adjusted for the valuation effects of IFRS 9 in 2021.

⁴ For the calculation of the adjusted net debt and adjusted debt repayment potential, please refer to the section "The EnBW Group" of the management report.

⁵ The figures for the previous year have been restated.

⁶ The calculation method for the key performance indicator CO₂ intensity will be restricted in future to include only factors that can be controlled by the company. In contrast to previous years, the share related to radiopatch that cannot be controlled by EnBW is no longer included. Using the previous calculation method, the CO₂ intensity for the 2021 financial year would have been 492 g/kWh. This performance indicator still excludes nuclear generation. The CO₂ intensity including nuclear generation for the reporting year was 386 g/kWh (previous year: 268 g/kWh). We publish a five-year comparison of the performance indicators in our "Multi-year overview" on p. 289⁹.

⁷ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are considered [except ITOs]). Companies that were fully consolidated for the first time in the fourth quarter of 2021 were not included in the employee surveys for the PEI.

⁸ Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees, excluding external agency workers and contractors, are considered). Companies that were fully consolidated for the first time during the 2021 financial year were not included in the calculations for the LTIF performance indicators.

⁹ Except for companies in the area of waste management.

¹⁰ Number of employees including apprentices/trainees and inactive employees.

¹¹ Converted into full-time equivalents.